

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 10 avril 2014 à 9 h 30

« Carrières salariales et retraites dans les secteurs privé et public »

<b>Document N°8</b>
---------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

## **L'indice des fonctionnaires à la liquidation de leur retraite**

*DREES*





**Ministère de l'économie et des finances**  
**Ministère des affaires sociales et de la santé**  
**Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social**

**Direction de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques**  
**Sous-direction de l'observation de la  
solidarité**

Bureau des retraites

Dossier suivi par : Cécile Chantel et Christel Collin

Mél : <mailto:cecile.chantel@sante.gouv.fr>

Tel : +33 (0) 1 40 56 85 45

<mailto:christel.collin@sante.gouv.fr>

Tel : +33 (0) 1 40 56 81 90

Paris, le 26 mars 2014  
DREES-BRET N° 14-20

**Note à l'attention du secrétariat général du conseil d'orientation des retraites**

**Objet :** Étude sur l'indice utilisé pour le calcul des montants de retraite des fonctionnaires

Suite à une demande du secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), cette note présente une comparaison entre l'indice utilisé pour le calcul du montant de pension des fonctionnaires issu de l'échantillon inter-régimes de retraités (EIR) 2008 et les indices des dernières années de carrière issus du panel État de l'Insee. L'objectif de cette étude est d'analyser les évolutions de l'indice de traitement sur les dernières années de carrière afin de voir l'impact de celles-ci sur les montants de pension de retraite ; une attention particulière est apportée aux changements d'indice ayant eu lieu l'année de la liquidation.

Plus précisément, on retient dans l'EIR 2008 l'indice utilisé pour le calcul du montant de pension des fonctionnaires, c'est-à-dire l'indice du dernier emploi détenu par le retraité depuis au moins 6 mois. Cet indice sera appelé « indice de liquidation » dans la suite de l'étude. Par appariement avec le panel État de l'Insee, on obtient également les indices de traitement des années de carrière à partir des 50 ans de l'individu. Cette étude se restreint au champ des retraités de la fonction publique d'état civile (FPEC) au 31 décembre 2008 présents dans le secteur public avant la liquidation. Les informations relatives aux affiliés de la fonction publique d'état militaire et aux agents des collectivités locales ne sont pas disponibles dans le panel État (cf. annexe : sources, champ et méthode).

Enfin, cette étude porte sur la génération 1942 car elle est sur-échantillonnée dans l'EIR 2008 par rapport aux autres générations. De ce fait, les résultats sur cette génération sont plus précis.

Néanmoins, **les résultats de cette étude sont à prendre avec précaution dans la mesure où les statistiques présentées peuvent reposer sur de faibles effectifs.**

## **1. Comparaison de l'indice retenu pour le calcul du montant de retraite (selon l'EIR) et l'indice de l'année de liquidation (selon le panel État)**

Dans cette première partie, nous comparons l'indice de liquidation issu de l'EIR à l'indice présent dans le panel État, l'année N de liquidation.

Pour les retraités de la génération 1942, ces indices sont les mêmes dans 62 % des cas (cf. tableau 1). Dans 34 % des cas l'indice de l'EIR est supérieur à celui du panel État pour l'année de la liquidation (année N). Enfin, l'indice est supérieur dans le panel État pour 4 % des retraités étudiés.

Tableau 1 : Comparaison entre l'indice utilisé pour le calcul de la pension (d'après l'EIR) et l'indice du panel État l'année de la liquidation (année N)

	Effectifs bruts	Répartition (en %)
Indices égaux	1864	62,5
Indice supérieur dans l'EIR (Indice pour le calcul de la retraite)	1001	33,5
<i>dont écart entre indices inférieur à 2 %</i>	626	21,0
Indice supérieur dans le panel État (Indice année N)	118	4,0
Ensemble	2983	100

Source : Drees, EIR 2008 et Insee, Panel État 2008

Champ : Retraités de la FPE civile de la génération 1942 de l'EIR 2008, présents dans le panel État à partir de leurs 50 ans.

Lecture : Pour 62,5 % des retraités de la génération 1942 de l'EIR 2008, l'indice utilisé pour le calcul de la pension est le même que celui du panel État l'année de liquidation.

L'indice du dernier emploi occupé par le retraité depuis 6 mois, qui sert au calcul de la retraite, est celui de l'année en cours dans la majorité des cas. L'indice EIR peut également être inférieur à celui du panel État (l'année de la liquidation) si le fonctionnaire n'est pas resté 6 mois à son dernier indice. L'indice EIR coïncide alors avec l'indice de l'année N-1 du panel État dans 45 % des cas.

Le cas où l'indice EIR est supérieur à celui du panel est plus difficilement explicable. La différence entre les deux indices peut être liée aux différences de sources et de concept ou aux traitements statistiques opérés sur les deux bases. Dans le panel État, la confrontation de l'ensemble des données d'une année avec la base de données complète de l'année précédente permet, si nécessaire, de récupérer des informations qui n'avaient pu être obtenues (par exemple : statut, indice de traitement, emploi décrit précisément, commune de travail). On peut ainsi avoir un décalage dans le temps des données disponibles.

De plus, quand l'indice l'année de la liquidation est indisponible dans le panel État, on retient par convention l'indice de l'année précédente (mais cela ne concerne que 176 observations, soit 5,9 % des cas) et pour ces observations les indices EIR et panel N-1 sont les mêmes trois fois sur quatre.

Les cas où les indices divergent concernent surtout les agents des catégories actives. Ils représentent 29 % des retraités de cette génération et leurs indices ne sont égaux que dans 18 % des cas (contre 81 % pour les agents sédentaires). La médiane des rapports d'indices est cependant plus faible pour les agents des catégories actives (1,003 contre 1,040 pour les sédentaires).

## 2. L'évolution des indices de fins de carrière pour les fonctionnaires de la fonction publique d'Etat civile dans le panel État

### - Évolution de l'indice entre l'année N-1 et l'année de la liquidation (N)

Les résultats précédents montrent que la fréquence de changement d'indice entre deux années consécutives peut être minorée en raison de traitement de correction de non réponse.

- o Les fonctionnaires changent moins fréquemment d'indice entre N-1 et N qu'en moyenne chaque année lors des quatre années précédentes

Près de trois fonctionnaires sur dix de la génération 1942 ont changé d'indice entre l'année de la liquidation et l'année précédente (cf. tableau 2). Au cours des cinq années précédant la liquidation, la quasi-totalité des fonctionnaires a changé au moins une fois d'indice (plus de 95 %). Les changements d'indice sont moins fréquents lorsque l'on se rapproche de l'année de liquidation. En effet, dans les grilles indiciaires, les changements sont moins fréquents en haut de la grille c'est-à-dire en fin de carrière (pour les indices les plus élevés). Il peut notamment y avoir des phénomènes de plafonnement en fin de carrière (indice le plus élevé de la grille obtenu pour le corps d'appartenance). Par ailleurs, les changements d'indice entre l'année N-1 et l'année N sont moins fréquents dans la mesure où l'année N n'est pas toujours complète<sup>1</sup>.

Tableau 2 : Part de fonctionnaires de la génération 1942 ayant changé d'indice les années précédant la liquidation (N) (en %)

	Entre N-1 et N	Entre N-2 et N-1	Entre N-3 et N-2	Entre N-4 et N-3	Entre N-5 et N-4	Entre N-5 et N-1
Part (en %)	<b>28,7</b>	<b>33,8</b>	<b>40,4</b>	<b>54,5</b>	<b>40,8</b>	<b>95,2</b>
Effectifs bruts	855	1 006	1 203	1 628	1 215	2 839
Effectifs pondérés	13 300	15 700	18 700	25 200	18 900	44 100

Source : Insee, Panel État 2008

Champ : Retraités de la FPE civile de la génération 1942 de l'EIR 2008, présents dans le panel État à partir de leurs 50 ans

Lecture : 28,7 % des retraités de la FPE civile de la génération 1942 ont changé d'indice entre l'année précédant la liquidation (N-1) et l'année de la liquidation (N).

<sup>1</sup> Dans l'EIR 2008, neuf départs à la retraite sur dix ont lieu entre juillet et décembre de l'année. Notamment, 75 % des retraités partent en retraite en octobre ou novembre en lien avec la date de naissance des individus tirés dans l'échantillon (octobre).

- Le profil des fonctionnaires ayant changé d'indice entre N-1 et N est relativement proche de celui des fonctionnaires ayant changé d'indice les années précédentes

Dans cette partie, nous étudions l'évolution des indices sur les dernières années de carrière en fonction de plusieurs caractéristiques : sexe, catégorie, âge de liquidation, niveau de l'indice, niveau du taux de prime, durée validée.

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à changer d'indice entre l'année précédant la liquidation et l'année de liquidation, même si la différence n'est pas très marquée (30,3 % contre 27,4 % pour les femmes) (cf. tableau 3). Ils sont, en effet, plus souvent en catégorie active ; ces derniers changeant plus fréquemment d'indice entre ces deux années (42 % ont changé d'indice entre N-1 et N contre 23 % pour les fonctionnaires sédentaires).

Les fonctionnaires aux indices les plus faibles l'année de la liquidation et ceux ayant validé les durées les plus courtes dans la FPEC ont aussi plus souvent changé d'indices entre N-1 et N. C'est effectivement pour les échelons les plus bas que les changements d'échelon sont plus fréquents. Ce constat se retrouve pour les fonctionnaires ayant changé d'indices les années précédentes (entre N-3 et N-2, N-4 et N-3, etc.)

Les fonctionnaires aux taux de prime les plus élevés sont ceux qui ont le plus fréquemment changé d'indice entre N-1 et N, ce qui n'est pas le cas pour les années précédentes.

Tableau 3 : Part des fonctionnaires (de la génération 1942) ayant changé d'indice selon leurs caractéristiques (en %)

	<i>Part des fonctionnaires ayant changé d'indice entre les années ...</i>					
	N-1 et N (année de la liquidation)	N-2 et N-1	N-3 et N-2	N-4 et N-3	N-5 et N-4	N-5 et N-1
<b>Sexe</b>						
Hommes	30,3	33,9	45,2	53,1	44,4	96,0
Femmes	27,4	33,7	36,6	55,5	55,6	94,5
<b>Catégorie</b>						
Sédentaires	23,3	29,7	38,9	63,3	45,2	96,5
Actifs	41,8	43,9	44,1	32,9	29,9	92,0
<b>Age à la liquidation</b>						
55 ans ou moins	32,7	43,9	42,8	25,1	29,5	86,5
56 à 59 ans	50,6	46,2	46,2	33,5	25,5	94,9
60 ans	23,3	22,6	41,9	84,3	39,1	99,0
Plus de 60 ans	21,1	40,3	32,7	30,2	59,4	92,6
<b>Niveau d'indice l'année de la liquidation</b>						
T1 (25 % de retraités aux indices les plus faibles) : moins de 426	35,4	48,1	54,4	64,0	62,9	98,2
T2 : de 439 à 583	30,2	25,7	46,8	46,1	26,8	92,4
T3 : de 584 à 694	29,9	30,1	29,0	49,1	34,7	94,9
T4 (25 % de retraités aux indices les plus élevés) : 695 ou plus	18,9	31,1	30,6	58,5	38,3	95,1
<b>Taux de prime moyen sur les cinq dernières années</b>						
T1 (25 % de retraités aux taux moyen de prime les plus faibles) : moins de 4,3 %	25,1	39,3	30,5	55,8	46,2	94,1
T2 : de 4,3 % et 8,4 %	20,0	32,0	35,2	55,2	35,6	94,3
T3 : de 8,7 % à 16,4 %	32,9	27,6	42,8	55,9	39,3	96,8
T4 (25 % de retraités aux taux moyen de prime les plus élevés) : plus de 16,2 %	36,8	36,4	53,2	51,0	41,9	95,5
<b>Durée validée à la Fonction Publique</b>						
T1 (25 % de retraités à la durée validée la plus faible) : moins de 135,5 trim.	31,2	47,3	48,8	61,9	55,4	97,2
T2 : de 136,5 à moins de 150 trim. (durée légale pour cette génération)	28,5	31,5	37,5	47,8	37,9	93,4
T3 : de 150 trim. à moins de 153,3 trim.	26,0	29,6	36,2	51,1	35,9	94,9
T4 25 % de retraités à la durée validée la plus élevée) : plus de 153,3 trim.	28,9	26,9	39,1	57,0	34,0	95,1
<b>Ensemble</b>	<b>28,7</b>	<b>33,8</b>	<b>40,4</b>	<b>54,5</b>	<b>40,8</b>	<b>95,2</b>

Source : Insee, Panel État 2008

Champ : retraités de la FPE civile de la génération 1942 de l'EIR 2008

Lecture : 28,7% des fonctionnaires de la FPE ont changé d'indice entre l'année précédant la liquidation (N-1) et l'année de la liquidation (N). Cette proportion s'élève à 30,3 % pour les hommes et 27,4 % pour les femmes.

- L'évolution annuelle des indices entre N-5 et N est comprise en moyenne entre 3,0 % et 5,6 %

Pour les retraités de la génération 1942, l'indice a augmenté entre N-1 et N (année de liquidation) dans 28,7 % des cas (855 individus en effectifs bruts). Pour les fonctionnaires dont l'indice a augmenté, cette hausse est de 3,9 % en moyenne et de 3,0 % en médiane (cf. tableau 4).

Pour les 25 % (resp. 10 %) de ces retraités pour lesquels les hausses d'indices sont les plus faibles, la hausse de l'indice est inférieure à 0,4 % (resp. 0,3 %). A l'inverse, pour 25 % (resp. 10 %) de ces retraités, la hausse de l'indice est supérieure à 6,8 % (resp. 8 %).

Tableau 4 : Distribution de l'évolution de l'indice entre deux années successives, pour les fonctionnaires ayant changé d'indice entre ces deux années.

Evolution de l'indice entre ...	Effectifs bruts	Évolution moyenne (en %)	Évolution médiane (en %)	1 <sup>er</sup> décile (en %)	1 <sup>er</sup> quartile (en %)	3 <sup>e</sup> quartile (en %)	9 <sup>e</sup> décile (en %)
N-1 et N	855	3,9	3,0	0,3	0,4	6,8	8,0
N-2 et N-1	1006	4,3	3,9	0,2	0,3	7,4	10,1
N-3 et N-2	1203	5,6	5,1	0,3	2,3	8,0	10,2
N-4 et N-3	1628	3,0	0,8	0,3	0,3	5,4	9,1
N-5 et N-4	1215	4,0	2,6	0,3	0,3	6,6	10,1
N-5 et N-1	2839	7,4	6,8	0,3	3,9	10,2	14,3

Source : Insee, Panel État 2008

Champ : retraités de la FPE civile de la génération 1942 (selon l'EIR 2008)

Lecture : Pour les retraités de la FPE civile de la génération 1942 ayant changé d'indice entre l'année précédente la liquidation (N-1) et l'année de la liquidation (N), l'évolution moyenne de l'indice est de 3,9 % et l'évolution médiane de 3,0 %

L'évolution médiane de l'indice entre N-1 et N est plus forte pour les femmes (+ 3,8 %) que pour les hommes (+ 2,2 %) (cf. tableau 5). Elle est deux fois plus élevée pour les fonctionnaires des catégories actives (+ 4,4 %) que pour les sédentaires (+ 2,2 %).

Les évolutions médianes d'indice sont plus importantes pour les retraités ayant liquidé leur pension avant 55 ans (+ 7,6 %) ainsi que pour les retraités ayant un faible taux de prime (+ 7,6 %).

Tableau 5 : Distribution de l'évolution de l'indice entre N-1 et N par caractéristique, pour les fonctionnaires ayant changé d'indice entre ces deux années.

	Fonctionnaires ayant changé d'indice entre N-1 et N				
	Effectifs bruts	Évolution moyenne (en %)	Évolution médiane (en %)	1 <sup>er</sup> quartile de l'évolution (en %)	3 <sup>e</sup> quartile de l'évolution (en %)
<b>Sexe</b>					
Hommes	396	3,3	2,2	0,4	5,6
Femmes	459	4,4	3,8	0,5	7,6
<b>Catégorie</b>					
Sédentaire	493	3,4	2,2	2,2	5,3
Actif	362	4,5	4,4	0,4	8,0
<b>Age à la liquidation</b>					
55 ans ou moins	115	5,9	7,6	4,2	8,0
56 à 59 ans	268	3,4	0,8	0,3	7,6
60 ans	312	2,7	1,7	0,4	4,5
Plus de 60 ans	160	5,5	5,3	2,3	6,8
<b>Niveau d'indice l'année de la liquidation</b>					
T1 (25 % de retraités aux indices les plus faibles) : moins de 426	267	2,5	1,1	0,5	4,0
T2 : de 439 à 583	227	2,6	0,4	0,4	4,4
T3 : de 584 à 694	218	5,7	7,6	2,3	8,0
T4 (25 % de retraités aux indices les plus élevés) 695 ou plus	143	5,8	5,7	2,6	6,6
<b>Taux de prime moyen sur les cinq dernières années</b>					
T1 (25 % de retraités aux taux moyen de prime les plus faibles) : moins de 4,3 %	189	5,6	7,6	1,1	8,0
T2 : de 4,3 % et 8,4 %	149	4,4	5,0	0,4	7,3
T3 : de 8,7 % à 16,4 %	245	3,4	2,0	0,4	5,6
T4 (25 % de retraités aux taux moyen de prime les plus élevés) : plus de 16,2 %	272	2,8	2,0	0,4	4,4
<b>Durée validée à la Fonction Publique</b>					
T1 (25 % de retraités à la durée validée la plus faible) : moins de 135,5 trim.	233	3,3	2,2	0,7	5,1
T2 : de 136,5 à moins de 150 trim. (durée légale pour cette génération)	213	4,2	4,4	0,4	7,6
T3 : de 150 trim. à moins de 153,3 trim.	194	3,9	3,8	0,4	7,2
T4 25 % de retraités à la durée validée la plus élevée) : plus de 153,3 trim.	215	4,2	2,3	0,4	7,4
<b>Ensemble</b>	855	3,9	3,0	0,4	6,8

Source : Insee, Panel État 2008

Champ : retraités de la FPE civile de la génération 1942 de l'EIR 2008

- **Évolution de l'indice entre l'année N-5 et l'année précédant la liquidation N-1**

Dans 95,2 % des cas, l'indice a augmenté entre N-5 et N-1 (les cinq années précédant la liquidation). Pour les fonctionnaires dont l'indice a augmenté, cette hausse globale est de 7,4 % en moyenne et de 6,8 % en médiane pour la génération 1942 (tableau 6).

Pour les 25 % de retraités pour lesquels les hausses d'indices sont les plus faibles, la hausse de l'indice est inférieure à 3,9 %. A l'inverse, pour 25 % des retraités la hausse de l'indice est supérieure à 10,2 %.

Comme pour l'évolution entre N-1 et N, l'évolution médiane de l'indice entre N-5 et N-1 est plus forte pour les femmes (+ 7,2 %) que pour les hommes (+ 6,3 %). Elle est particulièrement élevée pour les fonctionnaires des catégories actives (+ 9,8 %). Les évolutions d'indice sont également plus importantes pour les retraités ayant liquidé leur pension avant 60 ans ainsi que pour les retraités ayant un faible taux de prime (+ 7,7 %).

Tableau 6 : Distribution de l'évolution de l'indice entre N-5 et N-1 par caractéristique, pour les fonctionnaires ayant changé d'indice entre ces deux années.

	Fonctionnaires ayant changé d'indice entre N-5 et N-1				
	Effectifs bruts	Évolution moyenne (en %)	Évolution médiane (en %)	1 <sup>er</sup> quartile de l'évolution (en %)	3 <sup>e</sup> quartile de l'évolution (en %)
<b>Sexe</b>					
Hommes	1254	7,3	6,3	3,1	10,4
Femmes	1585	7,5	7,2	4,4	10,2
<b>Catégorie</b>					
Sédentaire	2042	6,5	5,9	1,4	9,6
Actif	797	9,6	9,8	7,2	10,5
<b>Age à la liquidation</b>					
55 ans ou moins	303	8,6	9,6	6,7	10,2
56 à 59 ans	504	10,3	9,8	7,5	11,9
60 ans	1331	6,3	5,7	1,1	9,2
Plus de 60 ans	701	6,9	6,0	2,3	10,0
<b>Niveau d'indice l'année de la liquidation</b>					
T1 (25 % de retraités aux indices les plus faibles) : moins de 426	713	5,9	5,2	2,7	8,4
T2 : de 439 à 583	709	7,2	6,7	5,1	10,2
T3 : de 584 à 694	646	9,0	8,0	5,6	10,2
T4 : (25 % de retraités aux indices les plus élevés) 695 ou plus	771	7,7	6,0	0,4	10,4
<b>Taux de prime moyen sur les cinq dernières années</b>					
T1 (25 % de retraités aux taux moyen de prime les plus faibles) : moins de 4,3 %	704	7,5	7,7	4,0	10,2
T2 : de 4,3 % et 8,4 %	706	7,8	7,6	3,7	10,4
T3 : de 8,7 % à 16,4 %	722	7,3	6,2	3,9	10,2
T4 (25 % de retraités aux taux moyen de prime les plus élevés) : plus de 16,2 %	707	7,0	6,1	4,0	9,6
<b>Durée validée à la Fonction Publique</b>					
T1 (25 % de retraités à la durée validée la plus faible) : moins de 135,5 trim.	723	7,3	6,4	4,4	10,0
T2 : de 136,5 à moins de 150 trim. (durée légale pour cette génération)	698	7,6	7,7	4,8	10,2
T3 : de 150 trim, à moins de 153,3 trim.	708	7,3	6,5	1,5	10,2
T4 : 25 % de retraités à la durée validée la plus élevée) : plus de 153,3 trim.	710	7,4	6,4	2,9	10,4
<b>Ensemble</b>	2839	7,4	6,8	3,9	10,2

Source : Insee, Panel État 2008

Champ : retraités de la FPE civile de la génération 1942 de l'EIR 2008

### 3. Effet mécanique des évolutions de l'indice en fin de carrière sur le taux de remplacement

Afin de voir comment joue l'évolution de l'indice en fin de carrière sur le montant de la pension et donc sur le taux de remplacement, nous étudions dans cette partie le rapport entre le traitement indiciaire et le salaire<sup>2</sup>. Pour les retraités de la génération 1942, le traitement indiciaire net moyen des cinq avant-dernières années représente, en moyenne, 85% du salaire net moyen perçu lors de ces cinq avant-dernières années<sup>3</sup> (cf. tableau 7). Une fois cette part corrigée de l'évolution de l'indice jusqu'à la toute dernière année de carrière, le traitement indiciaire représente 89 % du salaire total<sup>4</sup>.

La comparaison de ces deux parts permet d'apprécier dans quelle mesure le fait de retenir l'indice des 6 derniers mois joue, par rapport à une situation où l'on retiendrait plutôt comme référence la moyenne des 5 avant dernières années. En moyenne, l'indice de l'année de liquidation est supérieur de 4,3 % à l'indice moyen des cinq avant-dernières années (cf. tableau 7 : distribution du rapport R2/R1).

Il est à noter toutefois que pour 6,4 % des observations, le rapport entre le traitement indiciaire et le salaire est supérieur à 1, ce qui n'est pas possible en pratique. Ce résultat provient de la qualité des données présentes dans le panel État ; les résultats présentés sont donc à prendre avec prudence.

Tableau 7 : Rapport entre le traitement indiciaire et le salaire net (R1\* et R2 \*\*) pour les retraités de la génération 1942 (en %)

Effectifs bruts	Variable	Valeur moyenne	Valeur médiane	1 <sup>er</sup> décile	1 <sup>er</sup> quartile	3 <sup>e</sup> quartile	Dernier décile
2 983	R1*	85,2	87,7	67,3	76,8	94,8	98,4
2 983	R2**	88,9	91	69,5	79,3	99,1	105,5
2 983	R2/R1	4,3	3,6	0,1	1,2	6,5	9,3

Champ : retraités de la FPE civile de la génération 1942 de l'EIR 2008

\*(R1) = traitement indiciaire net moyen des cinq avant-dernières années / salaire net moyen des 5 avant-dernières années (avant liquidation)

\*\* (R2) = R1 \* (indice à la liquidation / indice moyen des 5 avant-dernières années)

C'est pour les femmes que la part du traitement indiciaire dans le salaire net moyen est la plus élevée (90 % en médiane contre 85 % pour les hommes) ainsi que pour les fonctionnaires des catégories actives (93 % contre 85 % pour les sédentaires) (cf. tableau 8). Cette part est également élevée pour les fonctionnaires âgés de moins de 60 ans à la liquidation et pour les fonctionnaires aux indices élevés (3<sup>e</sup> quartile).

Le « correctif » lié à l'évolution de l'indice au moment de la liquidation joue plutôt en faveur des fonctionnaires actifs, et des fonctionnaires ayant liquidé leur retraite avant 60 ans. Ce résultat est conforme aux évolutions plus fortes des indices entre N-5 et N-1 pour ces catégories.

<sup>2</sup> A la fonction publique, le montant de la pension se calcule à partir du traitement indiciaire et non du salaire. Dans le cas où le retraité a le taux plein et la durée d'assurance requise effectuée entièrement à la fonction publique d'État, le montant de la pension est égal à 75 % du traitement indiciaire détenu depuis au moins 6 mois (ou jusqu'à 80 % en cas de bonifications). Pour calculer le taux de remplacement, on rapporte le montant de la pension au salaire d'activité. Pour ce dernier, la DREES retient usuellement le salaire moyen des 5 avant-dernières années avant la liquidation du droit à retraite (cf. Dossier solidarité et santé n°33 : Montant des pensions de retraite et taux de remplacement).

<sup>3</sup> Le salaire net se compose ici du traitement indiciaire, des primes, des indemnités de résidence, du supplément familial de traitement (nets de cotisations).

<sup>4</sup> Les résultats sont similaires quand on compare le traitement indiciaire brut au salaire brut.

Attention, l'écart entre R1 et R2 pour chaque catégorie ne permet pas de quantifier directement l'impact de l'évolution de l'indice en fin de carrière sur le taux de remplacement dans la mesure où les paramètres de liquidation (durée validée au sein de la FPE, proportion de décote et de surcote) sont hétérogènes entre ces catégories.

Tableau 8 : Distribution de la part du traitement (indiciaire net moyen / salaire total net moyen) des 5 avant dernières années (R1) et de ce rapport corrigé de l'évolution de l'indice au moment de la liquidation (R2) (en %)

	Variable	Effectifs bruts	Valeur moyenne	Valeur médiane	1 <sup>er</sup> quartile	3 <sup>e</sup> quartile
<b>Sexe</b>						
Hommes	R1	<b>1306</b>	83,7	85,4	75,9	92,9
	R2		87,1	88,4	78,0	97,0
Femmes	R1	<b>1677</b>	86,5	89,9	77,9	95,7
	R2		90,4	93,3	80,5	100,6
<b>Catégorie</b>						
Sédentaire	R1	<b>2116</b>	83,3	85,3	74,9	92,8
	R2		86,2	88,4	76,8	96,1
Actifs	R1	<b>867</b>	90,0	93,2	83,3	97,1
	R2		95,6	98,8	86,7	104,6
<b>Age à la liquidation</b>						
55 ans ou moins	R1	<b>351</b>	90,3	93,3	79,3	97,3
	R2		95,5	98,5	84,7	103,5
56 à 59 ans	R1	<b>531</b>	90,8	93,3	85,9	97,1
	R2		96,5	98,9	89,1	104,8
60 ans	R1	<b>1344</b>	82,8	83,0	74,0	92,2
	R2		85,5	85,6	76,0	95,0
Plus de 60 ans	R1	<b>757</b>	83,3	87,3	76,2	93,2
	R2		86,7	90,3	78,4	97,0
<b>Niveau d'indice l'année de la liquidation</b>						
T1 (25 % de retraités aux indices les plus faibles) : moins de 426	R1	<b>726</b>	85,8	86,5	77,9	95,0
	R2		88,6	89,7	80,4	97,6
T2 : de 439 à 583	R1	<b>765</b>	84,7	86,8	76,9	93,6
	R2		87,9	89,2	79,0	98,3
T3 : de 584 à 694	R1	<b>686</b>	88,5	92,5	80,9	97,1
	R2		93,7	97,5	83,3	104,8
T4 : (25 % de retraités aux indices les plus élevés) 695 ou plus	R1	<b>806</b>	82,6	86,1	73,2	92,9
	R2		86,3	89,2	75,7	96,6
<b>Durée validée à la Fonction Publique</b>						
T1 : (25 % de retraités à la durée validée la plus faible) : moins de 135,5 trim.	R1	<b>744</b>	85,4	87,4	77,6	95,0
	R2		89,0	91,1	80,8	98,5
T2 : de 136,5 à moins de 150 trim. (durée légale pour cette génération)	R1	<b>747</b>	86,3	89,4	77,4	95,3
	R2		90,2	92,9	80,0	100,5
T3 : de 150 trim, à moins de 153,3 trim.	R1	<b>746</b>	85,9	88,0	77,3	94,8
	R2		89,5	91,0	79,8	99,1
Plus de 60 ans	R1	<b>746</b>	83,3	85,8	75,0	93,7
	R2		87,0	88,8	77,0	97,5

Source : Insee, Panel État 2008

Champ : retraités de la FPE civile de la génération 1942 de l'EIR 2008

## **Annexe :**

### **Sources : l'EIR 2008 et le panel État**

La sixième vague de l'Échantillon interrégimes de retraités (EIR) porte sur la situation au 31 décembre 2008 des retraités des régimes de retraite obligatoire en France (régimes de base et régimes complémentaires). L'EIR permet de reconstituer le montant de la retraite globale pour un échantillon anonyme d'individus, en rapprochant les données des différents régimes français légalement obligatoires (plus de 70 au total). L'EIR collecte également des informations sur les éléments de calcul du montant de pension : nombre de trimestres validés, taux et circonstances de liquidation, décote et surcote éventuelle, etc.

Les fichiers de paie des agents de l'État sont exploités par l'Insee depuis 1978. Un panel, appelé « **panel État** », a été constitué pour analyser les carrières et les évolutions de salaires des agents de l'État (échantillon au 1/12<sup>e</sup>). Pour cette analyse, le champ est limité aux individus sélectionnés par l'Insee pour l'échantillon interrégimes de retraités de 2008, à partir des 50 ans de l'individu. Le rapprochement des données provenant des caisses de retraite, d'une part, et des informations des fichiers de paie de la fonction publique est encadré par le décret n° 2003-686 du 22 juillet 2003 régissant la constitution de l'échantillon interrégimes de retraités. L'appariement entre ces 2 fichiers permet de retracer la carrière de ces retraités dans la fonction publique d'État civile (salaire, indice, primes...) à partir de leurs 50 ans.

### **Champ de l'étude :**

L'étude concerne les retraités de la fonction publique d'état civile de la génération 1942 (âgés de 66 ans en 2008). Les résultats pour les générations 1938 et 1940, basés sur de plus faibles effectifs (980 pour la génération 1938 et 978 pour la génération 1940) sont plus fluctuants et ne sont pas présentés ici. Cependant, les grandes tendances (profil des fonctionnaires ayant changé d'indices, distribution des rapports d'indice, etc.) restent cohérentes avec les résultats de la génération 1942.

Les militaires et les agents des collectivités locales sont exclus du champ de l'étude car ils ne font pas partie du panel État.

Pour 93 % de ces retraités issus de l'EIR 2008 nés en 1942, des informations sont disponibles au moins pour une année dans le panel État (au moins un indice présent dans le panel État à partir de 50 ans) ; cela représente 3 200 retraités de la génération 1942, soit 49 600 individus en effectifs pondérés. Afin de cibler les personnes ayant terminé leur carrière dans la fonction publique d'état civile et de restreindre aux personnes pour lesquelles suffisamment d'informations sont disponibles dans le panel État, n'ont été gardés dans cette étude que les individus pour lesquels les indices étaient disponibles dans le panel État pour au moins trois années sur les cinq dernières avant la liquidation. Au final, l'échantillon retenu s'élève à 2 983 retraités pour la génération 1942, soit 46 400 personnes en pondérant.

### **Méthode :**

Dans la fonction publique l'indice de référence utilisé pour le calcul de la pension est le dernier indice détenu depuis 6 mois au moment du départ à la retraite. Le traitement de référence s'obtient en multipliant l'indice par le point d'indice (il ne contient donc pas les primes).

Pour ces individus on compare l'indice majoré (grade ou échelon retenu pour la liquidation) de l'EIR (variable INDREF) et l'indice de traitement nouveau majoré (indice "fonction publique") du panel État (variable I), l'année de la liquidation. L'indice de traitement nouveau majoré correspond au dernier indice connu pour chaque année. Dans un deuxième temps, on analyse l'évolution de l'indice issu du panel État sur les dernières années précédant la liquidation.

Il arrive fréquemment que l'indice ne soit pas connu pour l'ensemble des années dans le panel État (par exemple, 5,9 % des indices sont manquants l'année de la liquidation pour la génération 1942). Dans ce cas, on retient le dernier indice disponible. Cette convention tend à sous-estimer le nombre d'évolution de l'indice et à surestimer l'ampleur de l'évolution moyenne.